

**CENTRE PROTESTANT DE VACANCES
GENEVE**

**Rapport de l'organe de révision
Exercice 2017 - 2018**
(du 1er février 2017 au 31 janvier 2018)

Rapport de révision des comptes	Pages	1
Bilan au 31 janvier 2018		2 - 3
Compte d'exploitation pour l'exercice 2017 - 2018		4
Tableau des flux de trésorerie		5
Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2018		6 - 16

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint du CENTRE PROTESTANT DE VACANCES, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) du CENTRE PROTESTANT DE VACANCES pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 janvier 2018 sont conformes aux exigences légales (LGAF, LSGAF, LIAF, directives étatiques) et aux normes "Swiss Gaap RPC".

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 9 avril 2018

FIDUCIAIRE DE RIVE SA
Genève



Christine ROBIN
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée
(Réviseur responsable)

Annexes : comptes annuels

BILAN AU 31 JANVIER 2018

ACTIF	<i>Notes</i>	31.01.2018	31.01.2017
ACTIFS CIRCULANTS			
<i>LIQUIDITES</i>			
Caisse		7 134.67	10 508.93
Poste		130 182.42	115 027.37
Banque		83 690.00	6 140.10
<i>REALISABLES</i>			
Débiteurs	1	56 691.08	8 947.02
<i>AUTRES ACTIFS CIRCULANTS</i>			
Comptes de régularisation	2	76 753.04	103 388.01
TOTAL DES ACTIFS CIRCULANTS		354 451.21	244 011.43
ACTIFS IMMOBILISES			
<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
Immeuble Groenroux	3	712 678.80	792 445.45
Véhicules		0.00	41 672.00
Equipement Caracole		0.00	22 152.00
<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i>			
Participation Centre sportif Vallée de Joux		1 000.00	1 000.00
Parts SCI La Grange	4	78 420.30	78 420.30
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		792 099.10	871 865.75
TOTAL DE L'ACTIF		1 146 550.31	1 115 877.18

BILAN AU 31 JANVIER 2018

PASSIF	<i>Notes</i>	31.01.2018	31.01.2017
FONDS ETRANGERS			
<i>DETTES A COURT TERME</i>			
Créanciers divers		12 106.00	190 861.48
Comptes de régularisation	2	307 186.88	123 767.03
Part de subvention à restituer à l'Etat		26 649.06	0.00
<i>DETTES A LONG TERME</i>			
Part de subvention à restituer à l'Etat	5	0.00	133 268.47
Hypothèques		81 000.00	85 000.00
TOTAL DES FONDS ETRANGERS		426 941.94	532 896.98
FONDS AFFECTES			
	6		
Fonds Mimosa		26 207.77	9 333.36
Fonds projets		48 790.00	27 055.00
Fonds travaux immeuble		591 732.45	0.00
Fonds Véhicules		0.00	41 492.00
Fonds Equipement Caracole		0.00	0.00
Fonds informatique		14 255.95	40 000.00
TOTAL DES FONDS AFFECTES		680 986.17	117 880.36
FONDS PROPRES			
Capital	7	-67 974.05	-67 974.05
Part de subvention non dépensée		46 933.81	367 754.92
Résultat de l'exercice	8	59 662.44	165 318.97
TOTAL DES FONDS PROPRES		38 622.20	465 099.84
TOTAL DU PASSIF		1 146 550.31	1 115 877.18

COMPTE D'EXPLOITATION POUR L'EXERCICE 2017-2018

	Notes	Budget 2017-2018	Exercice 2017-2018	Comptes 2016-2017
RECETTES				
Recettes des camps		1 037 000.00	932 897.00	1 042 985.96
Subventions	9	649 800.00	753 657.08	634 847.00
Dons affectés	10	178 500.00	84 269.91	86 748.77
Autres dons	11	30 000.00	63 641.60	276 843.00
Recettes diverses	12	52 200.00	65 406.69	74 086.89
Recettes Groenroux		54 800.00	63 636.60	60 646.00
TOTAL DES RECETTES		2 002 300.00	1 963 508.88	2 176 157.62
CHARGES				
Dépenses des camps		746 000.00	635 573.31	732 369.67
Aides accordées aux familles		39 000.00	34 834.02	43 907.51
Frais de personnel		680 000.00	674 413.90	673 671.94
Indemnités encadrement		170 000.00	166 158.52	177 432.26
Formation des moniteurs		40 000.00	36 179.32	34 251.40
Frais de locaux		47 000.00	47 144.57	60 407.70
Frais de véhicules		25 000.00	71 660.37	65 641.46
Frais administratifs	13	82 500.00	98 126.32	76 658.57
Frais de fonctionnement	14	73 800.00	102 115.89	117 779.28
Dépenses Groenroux		29 700.00	43 077.30	40 710.15
Dépenses Arbusigny		3 500.00	24 216.60	25 476.95
Charges exceptionnelles		66 000.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES		2 002 500.00	1 933 500.12	2 048 306.89
RESULTAT D'EXPLOITATION		-200.00	30 008.76	127 850.73
FONDS AFFECTES				
Produits des fonds affectés	6		155 539.20	165 546.75
Charges des fonds affectés			-110 969.91	-86 748.77
RESULTAT DES FONDS AFFECTES		0.00	44 569.29	78 797.98
RESULTAT AVANT REPARTITION		-200.00	74 578.05	206 648.71
Part du résultat revenant à l'Etat	8	0.00	-14 915.61	-41 329.74
RESULTAT APRES REPARTITION		-200.00	59 662.44	165 318.97

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	Correction	31.01.2018	31.01.2017
-Perte / Bénéfice		59 662.44	165 318.97
Amortissements immobilisations corporelles		79 766.65	80 604.65
Diminution/augmentation créances		-47 744.06	4 550.33
Diminution/augmentation compte de régularisation actif		26 634.97	-59 065.36
Augmentation/diminution dettes à court terme		-152 106.42	119 039.71
Augmentation/diminution compte de régularisation passif		183 419.85	-303 329.00
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		149 633.43	7 119.30
Investissement en immobilisation corporelles		0.00	-28 969.85
Investissement en immobilisation financières		0.00	400.00
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		0.00	-28 569.85
Augmentation/diminution dettes à long terme	-137 268.47		42 329.74
Dettes à long terme - correction selon note n°5	121 535.02	-15 733.45	
Fonds affectés	563 105.81		-78 797.98
Fonds Travaux immeuble - correction selon note n°5	-607 675.10	-44 569.29	
FLUX FINANCIER PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		-60 302.74	-36 468.24
Liquidités au début de l'exercice		131 676.40	189 595.19
Liquidités à la fin de l'exercice		221 007.09	131 676.40
VARIATION DES LIQUIDITÉS		89 330.69	-57 918.79

Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 janvier 2018

Informations générales

Le Centre Protestant de Vacances est une association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique qui organise des camps de vacances et des activités de loisirs s'adressant aux enfants et adolescents entre 4 et 18 ans. Son siège est à Genève, en Suisse.

Dans tous ses domaines d'activités, le CPV promeut différentes valeurs :

- Le respect des personnes et la tolérance : il ne pratique aucune distinction d'origine, de classe sociale, de religion, de culture ou d'orientation sexuelle ;
- Le respect de la nature, par une consommation responsable et une bonne utilisation des ressources ;
- La collectivité et le partage ;
- Le développement personnel ainsi que la confiance mutuelle.

Principe de comptabilisation

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables légaux en Suisse. Les produits et les charges sont comptabilisés sur la base des prestations et engagements convenus.

En outre, les états financiers sont établis conformément aux normes comptables « Swiss GAAP RPC »

Les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en Francs suisses.

Principes généraux d'évaluation comptables

a. Liquidités et dettes bancaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes figurent pour leurs montants dus en capital et intérêts.

b. Débiteurs

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale sur la base des prestations réalisées à la date de la clôture.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire, selon les taux suivants :

- Immeubles : 1.5%
- Véhicules : 20% (5 ans)
- Matériel : 25% (4 ans)

Le seuil d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 5'000.00 par unité. Compte tenu de son usage, le matériel de camps est considéré comme « consommable » et partant, n'est pas immobilisé.

d. Créanciers divers

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur vénale.

La comptabilisation implique l'enregistrement des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de clôture.

Notes concernant le Bilan et le Compte d'Exploitation

1. Débiteurs

Un compte débiteur a été créé spécifiquement pour le suivi des avances versées au Centre équestre de la Caracole. En effet, suite à une demande de leur part, des avances substantielles leur ont été versées tout au long de l'année, des montants dépassant parfois ce que le CPV aurait dû verser pour leurs prestations.

Auparavant, ces avances étaient comptabilisées dans les charges constatées d'avance.

2. Compte de régularisation actif et passif

Les postes transitoires sont déterminés en fonction du principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.

	<u>31.01.2018</u>	<u>31.01.2017</u>
<u>Comptes de régularisation actif</u>		
Charges payées d'avance ¹	55 136.69	99 959.21
Produits à recevoir ²	<u>21 616.35</u>	<u>3 428.80</u>
	<u>76 753.04</u>	<u>103 388.01</u>
<u>Comptes de régularisation passif</u>		
Charges à payer ³	29 273.67	39 654.93
Produits constatés d'avance ⁴	<u>277 913.21</u>	<u>84 112.10</u>
	<u>307 186.88</u>	<u>123 767.03</u>

¹ Les charges payées d'avance concernent essentiellement les arrhes des maisons louées pour les camps, et plus particulièrement ceux de l'été, ainsi que des frais de véhicules pour l'exercice 2018. Des frais relatifs aux camps de février 2018 et des primes d'assurances complètent ce montant.

² Les produits à recevoir sont en partie constitués des débiteurs relatifs à la location de la maison et à l'appartement de Groenroux, ainsi que des subventions communales de certaines communes ayant souhaité être facturées en fin d'année plutôt qu'en septembre. Le reste est constitué de divers soldes d'assurances et d'indemnités journalière maladie, ainsi que d'un solde de subvention 2016 de la part de l'État de Genève (voir note n°9)

³ L'association n'a rencontré que peu de difficultés financières durant l'année 2017 et a donc pu s'acquitter de la majorité de ses factures à la fin de l'exercice.

⁴ Outre les montants relatifs aux (pré-) inscriptions pour les camps de Février et Pâques 2018, des acomptes de location ont été perçus pour la maison de Groenroux. La première tranche de subvention de la part du DIP a été perçue dans le courant du mois de janvier et s'élève à CHF 188'500.00.

3. Actifs immobilisés

Les actifs sont comptabilisés au coût d'acquisition et les amortissements sont enregistrés selon la méthode indirecte.

Tableau des immobilisations au 31.01.2018

	Valeur brute au 01.02.17	Fonds amort. au 01.02.17	Entrée	Amortissements l'exercice	Valeur brute au 31.01.2018	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 31.01.18
Immeuble Groenroux ¹	1 062 843.20	-334 221.75	0.00	-15 942.65	1 062 843.20	-350 164.40	712 678.80
Véhicules	212 550.00	-170 878.00	0.00	-41 672.00	212 550.00	-212 550.00	0.00
Equipement Caracole	110 760.62	-88 608.62	0.00	-22 152.00	110 760.62	-110 760.62	0.00
	1 386 153.82	-593 708.37	0.00	-79 766.65	1 386 153.82	-673 475.02	712 678.80

¹ La « maison de Groenroux » est un lieu de vacances appartenant au CPV depuis plusieurs décennies. Elle est grevée d'une hypothèque de CHF 81'000.-. Utilisée comme lieu de vacances et de formation, la maison est également louée au grand public. Grâce à la recherche de fonds entreprise par l'association, d'importants travaux de mise aux normes incendie et de rénovation ont pu être entrepris dès octobre 2014.

4. Parts SCI « La Grange »

Une part de la SCI « La Grange » a été acquise pour € 70'000.00 durant l'exercice 2011, et activée pour un montant de CHF 90'708.-.

Les éventuelles dépréciations d'actifs sur cette immobilisation financière doivent être évaluées après trois exercices complets et ensuite tous les trois ans.

Suite à la chute de l'Euro par rapport au Franc Suisse en début d'année 2015, cette part a été réévaluée à CHF 78'420.30. Elle sera réévaluée à nouveau à la fin de l'exercice 2018-2019.

5. Écritures de correction

Suite à un entretien entre le service administration et finances du Département de l'Instruction Publique et le CPV, il a été déterminé que la situation financière réelle du CPV aurait été mieux reflétée dans sa comptabilité en amortissant le Fonds Travaux immeuble au même taux que la maison de Groenroux. En effet, en comptabilisant la valeur des travaux comme utilisation de fonds sur les exercices 2014, 2015 et 2016, l'Association a réalisé un bénéfice comptable important, alors qu'elle souffrait en fait de graves problèmes de trésorerie. L'Association ne disposait pas de la somme comptabilisée en tant que Part de subvention à restituer à l'État.

Avec l'accord du DIP, il a été donc décidé d'effectuer des écritures de correction au sein des comptes suivants :

- Part de subvention à restituer à l'État
- Fonds Travaux immeuble
- Part de subvention non-dépensée

Les calculs de correction ont été effectués de la façon suivante (détails page 8) :

Correction Fonds Travaux immeuble

Écritures avant correction

	Solde fonds ouverture	Attribution	Utilisation	Solde fonds bouclé
2014	0.00	600 000.00	128 305.00	471 695.00
2015	471 695.00	104 000.00	546 985.75	28 709.25
2016	28 709.25	0.00	28 709.25	0.00

Écritures après correction

	Solde fonds ouverture (corr.)	Attribution	Utilisation (corr.)	Ammort.	Solde fonds bouclé (corr.)
2014	0.00	600 000.00	30 000.00	7 710.75	562 289.25
2015	562 289.25	104 000.00	27 163.40	15 508.10	623 617.75
2016	623 617.75	0.00	0.00	15 942.65	607 675.10

Le premier tableau montre les écritures telles qu'elles ont été comptabilisées pour les exercices 2014, 2015 et 2016. Avaient été attribués en utilisation de fonds, les frais d'architecte et de nettoyage après travaux ainsi que tous les frais de travaux effectifs.

Le second tableau montre les écritures telles qu'elles auraient dû être comptabilisées pour ces mêmes exercices. Seuls les frais d'architecte et de nettoyage ont été comptabilisés en tant qu'utilisation de fonds. Le fonds a ensuite été amorti parallèlement à l'amortissement de l'immeuble.

Correction Part de subvention à restituer à l'État

	Solde ouverture	Attribution	Solde bouclé	Solde ouverture (corr.)	Attribution (corr.)	Solde bouclé (corr.)
2014	0.00	12 529.20	12 529.20	0.00	-5 589.65	-5 589.65
2015	12 529.20	79 409.53	91 938.73	-5 589.65	-21 453.32	-27 042.97
2016	91 938.73	41 329.74	133 268.47	-27 042.97	38 776.42	11 733.45

Correction Part de subvention non dépensée

	Solde ouverture	Attribution	Solde bouclé	Solde ouverture (corr.)	Attribution (corr.)	Solde bouclé (corr.)
2014	0.00	50 116.82	50 116.82	0.00	-22 358.58	-22 358.58
2015	50 116.82	317 638.10	367 754.92	-22 358.58	-85 813.30	-108 171.88
2016	367 754.92	165 318.97	533 073.89	-108 171.88	155 105.69	46 933.81

Ces tableaux détaillent le calcul des corrections à apporter aux comptes Part de subvention à restituer à l'État et Part de subvention non-dépensée.

6. Fonds affectés

Variation des fonds affectés au 31 janvier 2018

	Solde au 01.02.2017	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Correction	Transferts	Solde au 31.01.2018
Fonds Mimosa ¹	9 333.36	44 269.91	-27 395.50	0.00	0.00	26 207.77
Fonds Projets ²	27 055.00	66 700.00	-44 965.00	0.00	0.00	48 790.00
Fonds Travaux immeuble ³	0.00	0.00	-15 942.65	607 675.10	0.00	591 732.45
Fonds Minibus	41 492.00	0.00	-41 492.00	0.00	0.00	0.00
Fonds informatique ⁴	40 000.00	0.00	-25 744.05	0.00	0.00	14 255.95
Total des fonds	117 880.36	110 969.91	-155 539.20	607 675.10	0.00	680 986.17

Variation des fonds affectés au 31 janvier 2017

	Solde au 01.02.2016	Recettes Dotation	Dépenses Utilisation	Correction	Transferts	Solde au 31.01.2017
Fonds Mimosa ¹	23 287.09	25 498.77	-39 452.50	0.00	0.00	9 333.36
Fonds Projets ²	52 680.00	21 250.00	-46 875.00	0.00	0.00	27 055.00
Fonds Travaux immeuble ³	28 709.25	0.00	-28 709.25	0.00	0.00	0.00
Fonds Minibus	84 002.00	0.00	-42 510.00	0.00	0.00	41 492.00
Fonds Equipement Caracole	8 000.00	0.00	-8 000.00	0.00	0.00	0.00
Fonds informatique ⁴	0.00	40 000.00	0.00	0.00	0.00	40 000.00
Total des fonds	196 678.34	86 748.77	-165 546.75	0.00	0.00	117 880.36

¹ Le fonds « Mimosa » est constitué d'un don de la part du Ladies Lunch Genève et du produit des ventes de fleurs dans le cadre de l'action des Mimosa du Bonheur, reconduite chaque année en janvier. A cela viennent s'ajouter des dons privés.

² Une recherche de fonds a à nouveau été effectuée au cours de l'année 2017 afin de permettre de baisser les prix de certains camps. Le fonds Projet a été mis à profit pour tout notre programme de camps 2017.

³ Comme expliqué dans la note n°5, le fonds Travaux immeuble a été reconstitué afin d'être amorti au même taux que l'immeuble Groenroux.

⁴ Le fonds informatique n'a pas été entièrement utilisé sur l'exercice 2017, suite à d'importants problèmes techniques liés à la mise à jour de la base de données. Le projet est encore en cours.

7. Capital

Tableau de variation du capital au 31 janvier 2018

	Solde au 01.02.2017	Dotations	Correction	Solde au 31.01.18
Capital	-67 974.05	0.00	0.00	-67 974.05
Part de subvention non dépensée	533 073.89	0.00	-486 140.08	46 933.81
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	59 662.44	0.00	59 662.44
Total des capitaux propres	465 099.84	59 662.44	-486 140.08	38 622.20

Tableau de variation du capital au 31 janvier 2017

	Solde au 01.02.2016	Dotations	Correction	Solde au 31.01.17
Capital	-67 974.05	0.00	0.00	-67 974.05
Part de subvention non dépensée	367 754.92	0.00	0.00	367 754.92
Bénéfice (perte) de l'exercice	0.00	165 318.97	0.00	165 318.97
Total des capitaux propres	299 780.87	165 318.97	0.00	465 099.84

8. Tableau de répartition du résultat

Selon le contrat de prestation signé entre le CPV et l'Etat de Genève couvrant la période 2014 – 2017, le CPV doit restituer à l'Etat 20 % de son résultat annuel. Pendant la durée du contrat de prestation, les montants à restituer à l'Etat sont inscrits en fonds étrangers au bilan. Les montants à conserver par le CPV sont enregistrés dans une réserve « part de subvention non dépensée » dans les fonds propres.

La période 2010-2013 s'étant soldée par un résultat négatif, aucun remboursement n'a dû être effectué et les résultats cumulés ont été soldés et soustraits du capital.

Tableau de répartition du résultat - Contrat de prestation 2014 - 2017

	31.01.15	31.01.16	31.01.17	Correction ¹	31.01.18	Cumul
Résultat avant répartition	62 646.02	397 047.63	206 648.71	-486 140.08	74 578.05	254 829.45
Répartition résultat au 31.01.2015	-12 529.20	0.00	0.00	0.00	0.00	-12 529.20
Répartition résultat au 31.01.2016	0.00	-79 409.53	0.00	0.00	0.00	-79 409.53
Répartition résultat au 31.01.2017	0.00	0.00	-41 329.74	0.00	0.00	-41 329.74
Répartition résultat au 31.01.2018	0.00	0.00	0.00	0.00	-14 915.61	-14 915.61
Part de subvention à restituer	12 529.20	79 409.53	41 329.74	-121 535.02	14 915.61	26 649.06
Résultat après répartition	50 116.82	317 638.10	165 318.97	-486 140.08	59 662.44	106 596.25

¹ voir note n°5.

9. Subventions

<u>Subventions</u>	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
État de Genève - DIP	343 035.00	346 500.00
État de Genève - DIP - OEJ	26 774.08	5 100.00
État de Genève - DIP - formation moniteurs	4 840.00	4 110.00
État de Genève - DIP - Complément de subvention ¹	3 500.00	0.00
Ville de Genève infrastructure/fonctionnement	175 300.00	175 300.00
Ville de Genève camps/production	55 056.00	46 188.00
Ville de Genève fonds apprentissage	0.00	3 000.00
Confédération - OFAS - art.7, al.2, LEEJ	85 106.00	0.00
Communes genevoises ²	57 571.00	52 129.00
Communes romandes ²	2 475.00	2 520.00
	<u>753 657.08</u>	<u>634 847.00</u>

¹ Selon la Loi sur le versement des indemnités et aides financières 2016 conformément au mécanisme des douzièmes provisoires, (LSubv2016 – 11916), l'État de Genève a octroyé un complément de subvention 2016 au CPV. Il a été demandé à l'Association de comptabiliser cette somme dans notre exercice 2017.

² Suite à une action menée par le GLAJ (Groupe de liaison genevois des Associations de Jeunesse) en 2003, la plupart des communes genevoises se sont engagées à subventionner les colons de leurs communes participant à nos activités, et ce à hauteur de CHF 10 par jour et par enfant. Depuis l'année 2017, une partie de ces communes ont augmenté leur subvention qui s'élève maintenant à CHF 15 par jour et par enfant. Certaines communes romandes soutiennent également nos activités. Détails pages suivante.

Détail subventions communes genevoises (en fonction des journées-enfants)

	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
AIRE-LA-VILLE	130.00	0.00
ANIERES	780.00	1 940.00
AVULLY	160.00	0.00
AVUSY	290.00	420.00
BARDONNEX / CROIX-DE-ROZON	920.00	1 210.00
BELLEVUE	980.00	210.00
BERNEX	1 960.00	2 090.00
CAROUGE	6 888.00	7 620.00
CARTIGNY	240.00	70.00
CELIGNY	200.00	100.00
CHANCY	1 035.00	410.00
CHENE-BOUGERIES	2 340.00	2 520.00
CHENE-BOURG	1 460.00	1 380.00
CHOULEX	500.00	600.00
COLLEX-BOSSY	480.00	0.00
COLLONGE BELLERIVE	2 310.00	2 530.00
COLOGNY	930.00	1 090.00
CONFIGNON	1 530.00	2 070.00
CORSIER	0.00	100.00
DARDAGNY	210.00	180.00
GENTHOD	280.00	0.00
GRAND-SACONNEX	1 530.00	0.00
GY	0.00	304.00
HERMANCE	480.00	150.00
JUSSY	0.00	0.00
LACONNEX	75.00	250.00
LANCY / GRAND-LANCY	6 430.00	7 180.00
MEINIER	465.00	804.00
MEYRIN	1 920.00	1 910.00
ONEX	2 404.00	1 083.00
PERLY-CERTHOUX	420.00	320.00
PLAN-LES-OUATES	5 010.00	3 010.00
PREGNY- CHAMBESY	340.00	320.00
PRESINGE	165.00	1 180.00
PUPLINGE	540.00	0.00
RUSSIN	160.00	0.00
SATIGNY	1 365.00	600.00
SORAL	0.00	370.00
THONEX	180.00	310.00
TROINEX	1 065.00	760.00
VANDOEUVRES	900.00	510.00
VERNIER	4 280.00	3 420.00
VERSOIX	1 144.00	608.00
VEYRIER	5 075.00	4 500.00
	57 571.00	52 129.00

Détail subventions communes romandes (en fonction des journées-enfants)

	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
BAGNES	0.00	150.00
BEVAIX	50.00	0.00
BOTTENS	60.00	0.00
BOURG-EN-LAVAUUX	0.00	260.00
BULLE	80.00	170.00
COMMUGNY	0.00	310.00
ECHALLENS	100.00	0.00
ECHANDENS	100.00	0.00
ECUBLENS	100.00	100.00
ESSERTES	0.00	100.00
FOUNEX	0.00	410.00
FRIBOURG	65.00	70.00
GENOLIER	100.00	0.00
GILLY	0.00	100.00
GIMEL	0.00	240.00
HAUTERIVE	100.00	0.00
JOUXTENS-MÉZERY	80.00	0.00
LA SONNAZ	0.00	60.00
LE LANDERON	130.00	0.00
LES MONTS-DE-CORSIER	50.00	0.00
LONAY	100.00	0.00
LUCENS	100.00	0.00
LUTRY	0.00	150.00
MIES	70.00	70.00
PORRENTRUY	80.00	0.00
PRANGINS	80.00	0.00
PREVERENGES	200.00	180.00
ROLLE	190.00	0.00
SAINT-CERGUE	90.00	0.00
SAINTE-CROIX	0.00	100.00
SION	500.00	0.00
TANNAY	50.00	0.00
VINZEL	0.00	50.00
	<u>2 475.00</u>	<u>2 520.00</u>

10. Dons affectés

<u>Dons affectés</u>	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
Don Ladies Lunch Genève	40 000.00	0.00
Fondation de Bienfaisance du groupe Pictet	20 000.00	20 000.00
Action bénévole Mimosa du Bonheur	24 005.51	24 806.72
Loterie Romande	0.00	40 000.00
Migros	0.00	1 000.00
Allianz	0.00	250.00
Dons privés pour fonds Mimosa	264.40	692.05
	<u>84 269.91</u>	<u>86 748.77</u>

Le CPV a pour projet de se mettre aux normes fixées par la Fondation ZEW. Suite à une estimation de la part de la Fondation, certaines modifications dans le plan comptable ont dû être effectuées. Dans les dons affectés ne sont désormais comptabilisés que les dons étant attribués par la suite à un fonds. La présentation des comptes de l'exercice 2016-2017 a été modifiée en conséquence pour ce rapport comptable.

11. Autres dons

<u>Dons</u>	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
Fondation privée genevoise	0.00	200 000.00
Fondation Aletheia	0.00	15 000.00
Fondation Meyrinoise du Casino	0.00	14 000.00
Fondation Baur	10 000.00	10 000.00
GLAJ	7 455.00	7 573.00
FPCV	1 000.00	650.00
Appel donateurs "Merci"	41 826.60	26 575.00
Autres dons	3 360.00	3 045.00
	<u>63 641.60</u>	<u>276 843.00</u>

12. Recettes diverses

<u>Recettes diverses</u>	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
Location véhicules ¹	38 864.00	48 150.00
Taxes non-résidents	23 975.00	21 747.00
Autres recettes	2 567.69	4 202.64
	<u>65 406.69</u>	<u>74 099.64</u>

¹ L'association dispose de plusieurs véhicules qu'elle loue à des particuliers pour une somme totale de CHF 7129.00 en 2017. Le reste de ces recettes de location est dû à des refacturations internes (camps et formations) des frais de location.

13. Frais administratifs

<u>Frais administratifs</u>	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
Téléphone	4 994.30	7 536.28
Frais de bureau	16 988.15	13 259.65
Frais de port	14 434.00	18 674.95
Frais informatiques ¹	47 636.11	23 570.25
Commission paiements en ligne	2 760.60	3 698.11
Frais de révision	4 000.00	4 000.00
Autres frais administratifs	7 313.16	5 919.33
	<u>98 126.32</u>	<u>76 658.57</u>

¹ D'importants problèmes techniques liés à la mise à jour de la base de données de l'Association ont généré un dépassement de budget conséquent des frais informatiques.

14. Frais de fonctionnement

<u>Frais de fonctionnement</u>	<u>2017 - 2018</u>	<u>2016 - 2017</u>
Frais de représentation	2 656.85	2 189.60
Frais d'animation	15 990.70	24 293.67
Frais de communication	31 921.61	57 465.06
Cotisations partenaires et honoraires	3 742.45	4 035.10
Recherche de fonds	10 562.44	9 602.19
Assurances association	8 340.50	8 128.60
Pertes et profits exercices antérieurs ¹	20 812.62	1 053.94
Annulation débiteurs douteux	7 653.12	10 590.12
Autres frais de fonctionnement	435.60	421.00
	<u>102 115.89</u>	<u>117 779.28</u>

¹ Un contrôle AVS effectué dans le cours du mois de juin a généré un décompte rectificatif de CHF 18'323.10 pour les exercices 2012 à 2016. Le compte Pertes et profits exercices antérieurs a été déplacé depuis les frais administratifs dans les frais de fonctionnement. La présentation des comptes de l'exercice 2016-2017 a été modifiée en conséquence pour ce rapport comptable.